

PAC PLUiHM – Annexe 4

Communauté de Communes du Clermontois (18 communes)

18 communes : Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-lès-Clermont, Catenoy, Clermont, Erquery, Étouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Nointel, Rémécourt, Saint-Aubin-sous-Erquery.

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Ancien collège Jean Fernel à Clermont (*inscription par arrêté du 08/06/2021 ; notice « Mérimée » : PA60000102*) : périmètre sur les communes d'Agnetz et Clermont ;
- Ancien couvent des Cordeliers de Notre-Dame de la Garde à la Neuville-en-Hez (*inscription par arrêté du 23/02/1951 ; notice « Mérimée » : PA00114777*) : périmètre sur la commune d'Agnetz ;
- Ancien donjon à Clermont (*inscription par arrêté du 05/04/1950 ; notice « Mérimée » : PA00114598*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Ancienne Commanderie des Templiers à Neuilly-sous-Clermont (*classement par arrêté du 20/08/1913 ; inscription par arrêté du 21/12/2013 ; notice « Mérimée » : PA00114774*) : périmètre sur la commune de Neuilly-sous-Clermont ;
- Ancienne ferme du Marquisat de Nointel (*inscription par arrêté du 19/03/1992 ; notice « Mérimée » : PA00114995*) : périmètre sur la commune de Nointel ;
- Ancienne sous-préfecture à Clermont (*inscription par arrêté du 30/05/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114603*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Vert et Clermont ;
- Camp de César à Nointel (*classement par arrêté du 07/05/1937 ; notice « Mérimée » : PA00114783*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec, Catenoy et Nointel ;
- Château des Étournelles à Breuil-le-Sec (*inscription par arrêté du 27/12/2004 ; notice « Mérimée » : PA60000060*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec et Breuil-le-Vert ;
- Église d'Angy (*classement par arrêté du 01/01/1862 ; notice « Mérimée » : PA00114480*) : périmètre sur la commune de Bury ;
- Église de Breuil-le-Vert (*classement par arrêté du 19/03/1921 ; notice « Mérimée » : PA00114554*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec et Breuil-le-Vert ;
- Église de Bury (*classement par arrêté du 01/01/1862 ; notice « Mérimée » : PA00114557*) : périmètre sur la commune de Bury ;
- Église de Fitz-James (*inscription par arrêté du 23/02/1951 ; notice « Mérimée » : PA00114686*) : périmètre sur les communes de Clermont et Fitz-James ;
- Église de Maimbeville (*classement par arrêté du 01/12/1950 ; notice « Mérimée » : PA00114736*) : périmètre sur la commune de Maimbeville ;
- Église de Neuilly-sous-Clermont (*classement par arrêté du 28/08/1933 ; notice « Mérimée » : PA00114775*) : périmètre sur la commune de Neuilly-sous-Clermont ;
- Église de Nointel (*inscription par arrêté du 07/11/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114784*) : périmètre sur la commune de Nointel ;

- Église Saint-Léger à Agnetz (*classement par arrêté du 09/12/1850 ; notice « Mérimée » : PA00114474*) : périmètre sur les communes d'Agnetz et Clermont ;
- Église Saint-Léger à Mouy (*classement par arrêté du 28/05/1936 ; notice « Mérimée » : PA00114765*) : périmètre sur les communes de Bury et Mouy ;
- Église Saint-Samson à Clermont (*classement par arrêté du 04/01/1921 ; notice « Mérimée » : PA00114599*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Église Saint-Vaast à Catenoy (*classement par arrêté du 10/09/1913 ; notice « Mérimée » : PA00114564*) : périmètre sur la commune de Catenoy ;
- Éperon barré de l'Oppidum du Camp César à Catenoy (*inscription par arrêté du 15/04/1988 ; notice « Mérimée » : PA00114565*) : périmètre sur la commune de Catenoy ;
- Ferme des Étournelles à Breuil-le-Sec (*inscription par arrêté du 23/09/1988 ; notice « Mérimée » : PA00114552*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec et Breuil-le-Vert ;
- Ferme de Saint-Rémy-l'Abbaye ou Prieuré de Ronquerolles à Agnetz (*classement par arrêté du 18/04/1966 ; notice « Mérimée » : PA00114475*) : périmètre sur les communes d'Agnetz et Fitz-James ;
- Hôtel particulier du 18ème siècle, 4 place de l'Hôtel de Ville à Clermont (*inscription par arrêté du 01/12/1998 ; notice « Mérimée » : PA60000015*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Hôtel de Ville de Clermont (*classement par arrêté du 01/01/1875 ; notice « Mérimée » : PA00114600*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Immeuble du 18ème siècle, 28 place de l'Hôtel de Ville à Clermont (*inscription par arrêté du 31/12/1946 ; notice « Mérimée » : PA00114601*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Maison Bordez-Greber à Mouy (*inscription par arrêté du 31/05/1990 ; notice « Mérimée » : PA00114989*) : périmètre sur les communes de Bury et Mouy ;
- Ponts de Fascines à Breuil-le-Sec et Breuil-le-Vert (*inscription par arrêté du 26/02/1936 ; notices « Mérimée » : PA00114553 & PA00114555*) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec et Breuil-le-Vert ;
- Porte de Nointel à Clermont (*classement par arrêté du 22/03/1937 ; notice « Mérimée » : PA00114602*) : périmètre sur la commune de Clermont ;
- Reste du calvaire à Cambronne-lès-Clermont (*inscription par arrêté du 02/04/1927 ; notice « Mérimée » : PA00114559*) : périmètre sur la commune de Cambronne-lès-Clermont ;
- Ruines de l'église à Cambronne-lès-Clermont (*classement par arrêté du 01/01/1875 ; notice « Mérimée » : PA00114560*) : périmètre sur la commune de Cambronne-lès-Clermont.

Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Promenade et zone de protection du Chatellier à Clermont (*classement par arrêtés des 04/06/1933 et 25/05/1937 ; notice n° 60-08*) : périmètre sur la commune de Clermont.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captages de Breuil-le-Sec (arrêté de DUP du 23/09/1974) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Breuil-le-Sec ;
- Captage de Breuil-le-Vert (arrêté de DUP du 07/11/1990) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Breuil-le-Vert ; périmètre éloigné sur les communes de Breuil-le-Sec et Clermont ;
- Captages de Clermont (arrêté de DUP du 25/04/1996) : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Clermont et Fitz-James ;
- Captage d'Étouy (arrêté de DUP du 04/07/1984) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Étouy ;
- Captages de Labruyère (arrêté de DUP du 12/05/2017) : périmètre éloigné sur les communes de Catenoy et Nointel ;
- Captages de Maimbeville (arrêtés de DUP des 16/04/1985 & 23/04/1998) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Maimbeville ;
- Captages de Mouy (arrêtés de DUP des 14/12/1987 & 12/11/1989) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Mouy.

Servitudes d'alignement (EL7) :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- RD 12 (arrêtés d'alignement des 01/02/1866, 02/06/1866, 25/09/1866 & 21/08/1877) : localisation sur la commune de Bury ;
- RD 29 (arrêté d'alignement du 29/04/1841) : localisation sur la commune de Catenoy ;
- RD 37 (arrêté d'alignement du 06/04/1870) : localisation sur la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery ;
- RD 55 (arrêtés d'alignement des 27/07/1866, 08/05/1870 & 07/04/1891) : localisation sur les communes d'Étouy et Mouy ;
- RD 62 (arrêté d'alignement du 03/03/1866) : localisation sur la commune de Breuil-le-Sec ;
- RD 86 (arrêté d'alignement du 29/06/1866) : localisation sur la commune de Mouy ;
- RD 110 (arrêté d'alignement du 02/01/1866) : localisation sur les communes de Cambronne-lès-Clermont et Neuilly-sous-Clermont ;
- RD 127 (arrêtés d'alignement des 11/05/1929, 23/01/1936 & 26/04/1937) : localisation sur les communes de Fitz-James et Lamécourt ;
- RD 137 (arrêtés d'alignement des 10/03/1837, 13/10/1847, 24/01/1850 & 23/08/1892, 15/10/1895) : localisation sur les communes de Bury, Cambronne-lès-Clermont, Catenoy et Mouy ;
- RD 144 (arrêté d'alignement du 27/04/1866) : localisation sur la commune de Bury ;
- RD 151 (arrêtés d'alignement des 27/08/1841, 11/09/1841 & 20/06/1842) : localisation sur les communes d'Agnetz et Étouy ;
- RD 512 (arrêté d'alignement du 20/11/1868) : localisation sur la commune de Mouy ;
- RD 532 (arrêtés d'alignement des 23/06/1934, 25/02/1937 & 05/08/1937) : localisation sur les communes de Fouilleuse, Maimbeville et Saint-Aubin-sous-Erquery ;
- RD 550 (arrêté d'alignement du 21/04/1891) : localisation sur la commune de Mouy ;
- RD 916 (arrêtés d'alignement des 07/06/1835, 31/05/1838 & 03/09/1867) : localisation sur les communes de Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James ;

- RD 929 (*arrêtés d'alignement des 08/09/1886 & 05/05/1888*) : localisation sur la commune de Mouy ;
- RD 931 (*arrêtés d'alignement des 29/04/1841 & 01/04/1865*) : localisation sur la commune de Clermont.

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisations de transport de gaz (*arrêté du 12 février 2018*) : localisation sur les communes de Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-lès-Clermont, Clermont et Étouy ;
- Postes de livraison : localisation sur les communes de Breuil-le-Sec (3 postes), Breuil-le-Vert et Clermont.

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (I4) :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Ligne à haute tension aérienne 225 kV « Carrières – Valescourt » : localisation sur les communes de Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Cambronne-lès-Clermont, Erquery, Fitz-James, Neuilly-sous-Clermont, Rémécourt et Saint-Aubin-sous-Erquery ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Carrières – Rantigny » (*hors tension*) : localisation sur la commune de Cambronne-lès-Clermont ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Carrières – Rantigny – Valescourt » (*hors tension*) : localisation sur les communes d'Agnetz, Cambronne-lès-Clermont, Étouy et Neuilly-sous-Clermont ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Carrières – Valescourt n° 2 » (*hors tension*) : localisation sur les communes d'Agnetz, Cambronne-lès-Clermont, Étouy et Neuilly-sous-Clermont ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Catenoy – Grandfresnoy » : localisation sur la commune de Catenoy ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Catenoy – Valescourt » : localisation sur les communes de Catenoy, Maimbeville, Nointel, Rémécourt et Saint-Aubin-sous-Erquery ;
- Ligne à haute tension aérienne 63 kV « Rantigny – Bailleul-sur-Thérain n° 2 (*piquage*) » : localisation sur la commune de Cambronne-lès-Clermont ;
- Liaison souterraine à haute tension 63 kV « Carrières – Valescourt » : localisation sur les communes d'Agnetz, Cambronne-lès-Clermont, Clermont et Neuilly-sous-Clermont ;
- Liaison souterraine à haute tension 63 kV « Rantigny – Valescourt » : localisation sur les communes d'Agnetz, Cambronne-lès-Clermont, Clermont et Neuilly-sous-Clermont ;
- Postes de transformation : localisation sur la commune de Catenoy (63 kV).

Servitudes au voisinage des cimetières (INT1) :

Gestionnaire de SUP : Ministère des Armées

- Nécropole Nationale de Catenoy (*JO du 03 novembre 1990*) : périmètre sur la commune de Catenoy.

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée du Thérain aval (approbation par arrêté du 13/10/2005) : périmètre sur les communes de Bury et Mouy ;
- Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) de Clermont (approbation par arrêté du 20/02/1989) : périmètre sur la commune de Clermont.

Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées (PM2) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « Addivant France SAS » (approbation par arrêté du 27/11/2013) : périmètre sur les communes de Catenoy et Nointel ;
- PPRT « BASF » (approbation par arrêté du 27/11/2013) : périmètre sur les communes de Breuil-le-Sec et Nointel.

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Voies principales électrifiées, ligne n° 272 000 « Paris-Nord – Lille » : localisation sur les communes d'Agnetz, Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James ;
- Voie principale non-électrifiée, ligne n° 316 000 « Creil – Beauvais » : localisation sur les communes de Bury et Mouy ;
- Voie de fret non-électrifiée, ligne n° 317 000 « Clermont / Avriigny » (anciennement ligne « Rochy-Condé – Soissons ») : localisation sur les communes de Breuil-le-Sec, Catenoy, Clermont, Fitz-James et Nointel ;
- Voies de service non-électrifiées : localisation sur les communes de Breuil-le-Sec, Bury, Catenoy et Clermont.

Servitudes aéronautiques de dégagement (T5) :

Gestionnaire de SUP : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

- Aéroport de « Beauvais – Tillé » (arrêté du 20/05/1985) : périmètre sur les communes d'Agnetz, Bury et Neuilly-sous-Clermont.

Contraintes administratives (CA)

Nuisances acoustiques des transports terrestres :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

Réseau routier (arrêté du 23/11/2016) :

- RN 31 : périmètres sur les communes d'Agnetz, Breuil-le-Sec, Catenoy, Clermont, Fitz-James et Nointel ;
- RD 12 : périmètres sur la commune de Bury ;
- RD 137 : périmètres sur les communes de Bury et Cambronne-lès-Clermont ;
- RD 916 : périmètres sur les communes de Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James ;
- RD 931 : périmètres sur les communes d'Agnetz, Breuil-le-Sec, Clermont et Fitz-James ;

- RD 1016 : périmètres sur les communes de Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert et Neuilly-sous-Clermont.

Réseau ferré (arrêté du 30/08/2018) :

- Ligne n° 270 000 « Paris-Nord – Lille » : périmètres sur les communes d’Agnetz, Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James.

Route à grande circulation (décret du 31/05/2010) :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l’Oise (DDT60)

- RN 31 : périmètres sur les communes d’Agnetz, Breuil-le-Sec, Catenoy, Clermont, Fitz-James et Nointel ;
- RD 916 : périmètres sur les communes de Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James ;
- RD 1016 : périmètres sur les communes de Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert et Neuilly-sous-Clermont.

Secteurs d’Information sur les Sols (SIS ; arrêté du 22/03/2019) :

Gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l’Oise (DDT60)

- Ancien site « KEOLIS » à Agnetz (SIS n° 60SIS06530) ;
- Ancien site « RECUPERAUTO » à Mouy (SIS n° 60SIS06767).

Zonages archéologiques :

Gestionnaire : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

- Breuil-le-Sec (arrêté du 28/05/2008) ;
- Breuil-le-Vert (arrêté du 28/05/2008) ;
- Bury (arrêté du 13/08/2008) ;
- Catenoy (arrêté du 26/07/2012) ;
- Clermont (arrêté du 22/05/2008) ;
- Erquery (arrêté du 07/04/2003) ;
- Fitz-James (arrêté du 07/04/2003) ;
- Mouy (arrêté du 22/05/2008) ;
- Neuilly-sous-Clermont (arrêté du 28/05/2008) ;
- Nointel (arrêté du 25/06/2013).